

Projet d'augmentation des droits à construire

La loi du 6 mars 2012 autorise, sous réserve que le conseil municipal ne s'y oppose pas, un dépassement de 30% des règles fixées par les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) : la hauteur, le nombre de mètres carrés constructibles, l'emprise au sol, pourraient être ainsi très significativement augmentés.

En mai, le conseil municipal a retenu les modalités pratiques de la consultation des habitants, exigée par la loi.

Du 19 juin au 5 septembre

les Bacots seront invités à s'exprimer par des moyens divers : mails, courriers, registre en mairie.

Attention, la période retenue est celle des vacances d'été,

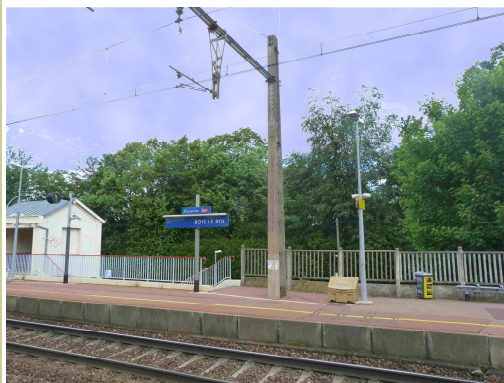
Période toujours délicate pour recueillir l'avis des habitants.



Les Bacots, **attachés au cadre de vie qu'ils ont choisi pour y vivre**, veulent que ce cadre soit conservé, voire amélioré et **non pas remis en cause par une extension de l'urbanisation.**

A Bois le Roi, l'application de la loi aurait **pour conséquences** :

- de permettre la construction d'immeubles de 4 niveaux,
- de modifier irrémédiablement le caractère de la commune,
- de créer un effet d'aubaine pour des opérations immobilières particulières



AVANT



APRES

Exemple : rue des SESCOIS, face à la gare, à la place d'un espace encore boisé, un immeuble de 12 mètres de haut, soit 4 niveaux, deviendrait possible.

Un signe encourageant à noter:

La **commission d'urbanisme** du 23 mai dernier, a donné un **avis consultatif CONTRE** l'application à Bois le Roi des 30% d'augmentation des droits à construire.

Les habitants attachés à leur cadre de vie attendent des élus qu'ils votent dans le même sens.

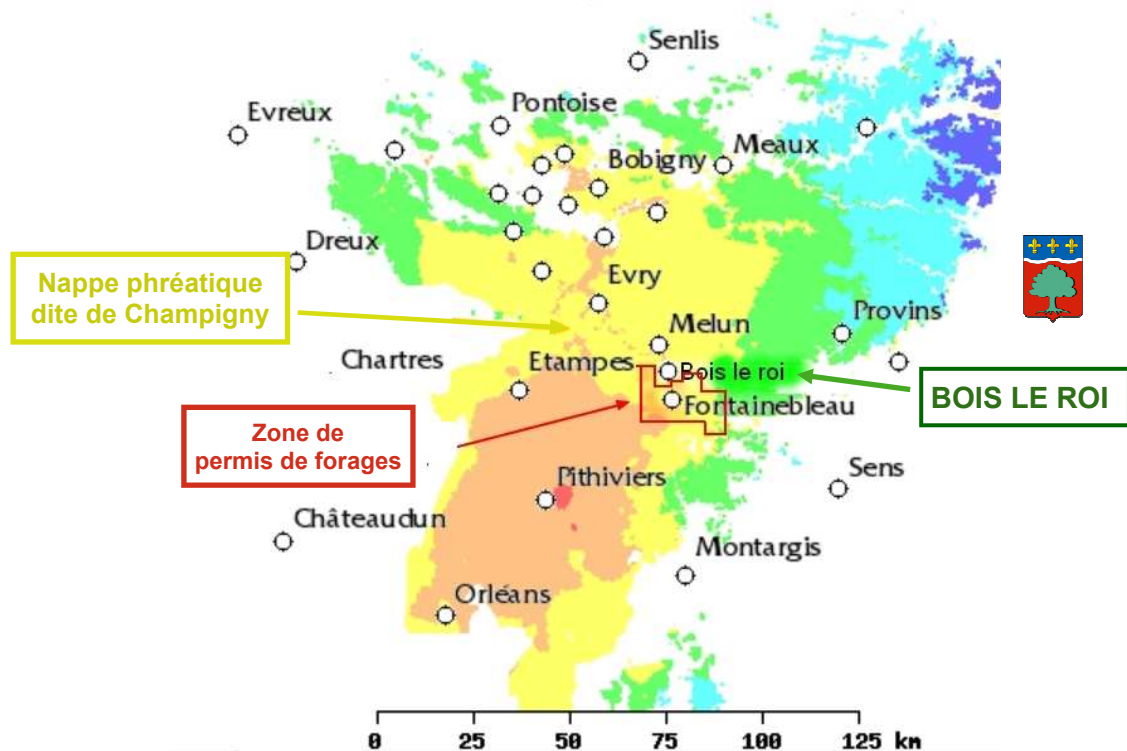


Le pétrole de Schiste menace notre eau ...

Le 17 Février 2012 une **demande de permis de forages** par une **compagnie pétrolière**, a été déposée auprès de l'Etat. Ce permis concerne une zone où se trouve la **nappe phréatique** qui alimente aujourd'hui **Bois le Roi en eau potable** (voir schéma).

Or le procédé d'extraction du pétrole de schiste, par **fracturation hydraulique**, entraîne de graves risques de pollution.

Si ces forages étaient acceptés, notre nappe phréatique serait gravement menacée.



Rejoignez-nous:

Cotisation à partir de 16€ à adresser avec vos coordonnées à notre secrétariat.

Secrétariat

51 rue du cormier
77590 Bois le Roi
contact@blrenvironnement.org

*66% de votre cotisation versée en 2012 est déductible de votre impôt dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Les communes concernées disposent de moyens légaux pour faire obstacle à cette exploitation. Bois Le Roi Environnement reste en alerte.

Les arbres, racines du vivant (cycle de conférences)



La très bonne participation aux deux premières journées de fin mars ne s'est pas démentie lors de la conférence de **Thierry Lerche, jardinier en chef du château de Fontainebleau**, qui s'est tenue le samedi 12 mai. La salle des mariages de la mairie de Bois le roi était **comble**.

Prochains rendez-vous:

- 10 novembre, sur les arbres fruitiers
- 24 novembre, conférence exceptionnelle de Francis Hallé

Ce scientifique, reconnu dans le monde entier, nous invitera à partager sa passion pour les arbres.

Le cycle est organisé par Bois le Roi Environnement, Samoïs Sur Terre et Chartrettes NE.

Retrouvez tous nos dossiers sur www.blrenvironnement.org